

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

| Nombre de Membres | | |
|-----------------------------|-------------|----------|
| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
| 22 | 22 | 12 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi 20 septembre à 14h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. LOEUILLIUX), Marc BOUTROY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Guillaume LOEUILLIUX (suppléé par M.BEGUE), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

P1-09-2024 : NOEL DES ENFANTS DES AGENTS DU SEVADEC – ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 17 octobre 2008, le Comité Syndical a permis aux enfants des agents du SEVADEC de bénéficier, annuellement, d'un cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

Les bénéficiaires seraient les enfants (nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2024) des agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2024.

Le montant attribué par enfant pourrait se matérialiser par l'octroi de chèque(s) CADHOC.

Il est précisé, qu'en plus de ce dispositif, les enfants des agents du SEVADEC peuvent bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale relatives aux fêtes de fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
062-256203836-20240920-P1-09-2024bis-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 12 septembre 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** cette action concernant l'exercice 2024,
- **DE FIXER** le montant attribué à 60 € par enfant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
09/20
62101 CAHUIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 23/09/2024
Certifié exact
L'ordonnateur